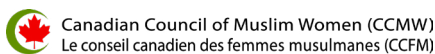
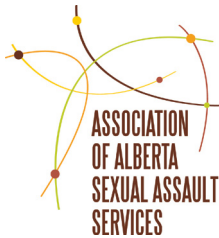


3 mars 2020



CANADIAN LABOUR CONGRESS
CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA



DAWN
Canada

DisAbled Women's Network Canada
Réseau d'action des femmes handicapées Canada

LE PLAN D'ACTION DU CANADA DOIT ÊTRE AUDACIEUX, AMBITIEUX, ET INTERSECTIONNEL

La violence faite aux femmes et la violence fondée sur le sexe sont des enjeux de société non partisans qui concernent toute la population. Depuis 2015, nous revendiquons un Plan d'action national visant à contrer la violence faite aux femmes (VFF) et la violence fondée sur le sexe (VFS).

En dépit des efforts continuels d'organisations féministes canadiennes, les taux de violence faite aux femmes et de violence fondée sur le sexe n'ont pas changé de manière significative durant les dernières décennies. Cela est inacceptable. Bien que notre gouvernement canadien se soit engagé à mettre en œuvre un Plan d'action national, aucune information sur le sujet n'a été rendue publique depuis l'élection. Nous réclamons du gouvernement un échéancier afin de préciser quand débutera ce plan pour lequel 30 millions ont été promis pour son développement.

Nous appelons le Canada à s'assurer que son Plan d'action national soit à long terme et qu'il inclue des transferts de ressources aux provinces et territoires. Il est essentiel que ces ressources procurent un niveau de protection et de services qui ne soit pas relatif au code postal des personnes dans le besoin.

Le Plan d'action national Canadien doit garantir:

- Un engagement de haut niveau envers une approche pancanadienne concertée et coordonnée
- Une cohérence entre et au sein des juridictions dans toutes les lois et politiques visant de près ou de loin à contrer la VFF et la VFS
- Une compréhension commune des causes profondes de la VFF et la VFS
- Des approches cohérentes en matière de prévention et de réponses à la VFF et la VFS

ENDING VIOLENCE

Association of Canada



Ontario Association of Interval & Transition Houses



LEAF FAEJ

Women's Legal Education and Action Fund
Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes



Le Plan d'action national Canadien doit inclure:

- De nouveaux engagements et des objectifs précis
- Des services et systèmes coordonnés, ciblés, efficaces et soucieux de la diversité des survivantes de VFF et la VFS
- Une couverture universelle des modalités de réponse pour les survivantes
- Un examen de tous les mécanismes judiciaires, y compris les pratiques policières, le processus des poursuites et les pratiques d'intervention auprès des agresseurs
- Le renforcement des politiques sociales qui affectent la vulnérabilité des femmes à la violence
- Des mesures facilitant une collecte fiable de données intersectionnelles dans le but 1) d'améliorer le suivi et l'évaluation des pratiques, et 2) d'avoir une meilleure compréhension des besoins des groupes marginalisés, entre autre les femmes autochtones et les femmes handicapées.
- Des mécanismes de prévention efficaces
- Les ressources humaines et financières nécessaires pour soutenir ces mesures

Le processus d'élaboration du Plan d'action national Canadien doit inclure:

- Des consultations avec toutes les parties intéressées, y compris les travailleuses de première ligne et les survivantes
- La participation directe et significative des organisations non gouvernementales et un mécanisme formel garantissant aux acteurs non gouvernementaux une participation à toutes les étapes de planification et de mise en œuvre du Plan d'action national.
- Un leadership de haut niveau et une responsabilisation des gouvernements à tous les paliers administratifs
- Des objectifs et des échéanciers clairement définis et pouvant être mesurés par rapport à des données de référence fiables et détaillées